VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES Connais-tu les chiffres?

I. En France, chaque année, le nombre de940009400940	e femmes qui subissent un viol est de :
94000, soit 250 par jour, environ 1 toutes les 6 minutes.	
2. En France, la proportion des personnes enfance est de : 1/2 1/30 1/6	s ayant subi des violences sexuelles dans leur
1/6, soit 16% de la population.	
3. En France, le pourcentage de femmes est de : □ 1,5% □ 32% □ 7%	ayant subi du harcèlement sexuel au travail
32%, presque 1 femme sur 3, ce qui signifie que tous le concernés.	s espaces de travail publics ou privés sont potentiellement
4. En France, savez-vous combien de fen 1/7 1/100 1/2	nmes ont déjà subi une violence sexuelle ?
	emmes qui subissent des violences sexuelles, face à celles qu tout le monde connaît au moins 1 victime dans son entourag
5. Cette année, le nombre de femmes ay est de : 99 19 59	ant été tuées par leur conjoint ou ex conjoint

6. En France, le nombre de femmes ayant subi une excision (mutilation génitale consistant à amputer la partie externe du clitoris) est de : □ 125 000 □ 500 1500 125000 femmes sur le territoire français, 200 millions dans le monde. Une petite fille toutes les 6 minutes. Parfois, l'excision est doublée d'une infibulation, consistant à découper les grandes lèvres et les coudre ensemble afin qu'elles se soudent. Une femme excisée peut bénéficier en France d'une réparation chirurgicale totalement prise en charge. 7. Le nombre d'agressions sexuelles en France (toucher les fesses, les seins, embrasser sans que la personne soit consentante...) est de : □ 2700 □ 55 3000 □ 24 000 55 300. Ce chiffre est sous-estimé parce que les femmes hésitent à porter plainte à cause de la banalisation et de

99. On est dans moyenne annuelle des féminicides en France. Ce sont des femmes de tous âges, parfois tuées devant leurs enfants, souvent parce qu'elles avaient quitté ou étaient sur le point de quitter leur conjoint. 30% des

femmes assassinées par conjoint ou ex conjoint avaient porté plainte pour violences conjugales. Certaines

l'avaient fait plusieurs fois.

la minimisation de ces actes. Pour rappel, une « main aux fesses » n'est pas un simple « attouchement », un « baiser volé » n'est pas romantique,

et un « frotteur » dans le métro n'est pas un aléa des transports en commun : ce sont des agressions sexuelles punies par la loi.

Chiffres: Ined, ONRDP, Insee, Féminicides par compagnon ou ex...